

Transition écologique

Transition écologique – subventions des propriétaires occupants pour la rénovation énergétique de leur logement

Dispositif :

Les propriétaires occupants peuvent bénéficier d'aides de l'Agence nationale de l'habitat pour la rénovation énergétique d'un logement de plus de 15 ans. Elles concernent les ménages modestes et très modestes.

Le dispositif « Habiter mieux Sérénité » permet d'accompagner un bouquet de travaux, c'est-à-dire un ensemble de travaux de rénovation énergétique réalisés en même temps, et permettant un gain énergétique d'au moins 25%. Le montant maximum de cette aide est compris entre 9 000 et 12 000 euros en fonction des ressources du propriétaire occupant pour un plafond de travaux de 20 000€ HT. Une prime pouvant aller jusqu'à 1 600 ou 2 000 euros est également versée pour le gain énergétique d'au moins 25 % obtenu grâce aux travaux. En complément, une aide locale (prévue pour ce type de travaux) peut être accordée par certaines intercommunalités.

Ces aides sont cumulables avec le Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et l'Eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ).

Dès le début du projet « Sérénité », le propriétaire occupant est accompagné par un opérateur-conseil.

Le dispositif « Habiter mieux agilité » est un dispositif allégé pour des besoins ciblés : changement de chaudière ou de mode de chauffage, isolation des murs, isolation des combles aménagés ou aménageables, Les aides de l'Anah, hors prime « Habiter Mieux » sont identiques au programmé « Sérénité ». L'absence de prime « Habiter Mieux » est compensée par l'éligibilité aux CEE des distributeurs d'énergie.

Exemples illustratifs :

S'informer

1. Pour savoir tout de suite si le ménage est éligible ;
2. Pour créer son compte pour déposer un dossier ;
3. Pour être mis en relation avec les professionnels qui suivent son dossier.

Se connecter au service
en ligne

monprojet.anah.gouv.fr

Émilie gagne environ 1 600 euros par mois et élève seule ses deux enfants. Sa maison est très mal chauffée, et la facture trop élevée pour ses revenus. Alors qu'elle n'envisageait que de remplacer sa vieille chaudière au fuel malgré la nécessité d'entreprendre des travaux plus conséquents, elle a découvert l'existence de l'aide Habiter Mieux sérénité. Elle a été accompagnée pour constituer son dossier y compris pour faire établir les devis auprès d'entreprises locales. La chaudière au fuel a été remplacée par une chaudière à condensation gaz. Les fenêtres ont été changées et une VMC (ventilation mécanique contrôlée) a été installée pour bien aérer la maison. L'ensemble de ces travaux a coûté 17 000 € HT. Émilie a bénéficié de 11 900 euros d'aide « Habiter Mieux » (sérénité+ prime). Elle a financé le reste à charge de 5 950 euros grâce au crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et à ses économies.

Philippe a fait faire le diagnostic thermique de son pavillon. Sa maison aurait besoin d'être isolée surtout côté Nord. Pour faire ces travaux d'isolation des murs par l'extérieur, il faut compter autour de 12 000 € HT. Philippe a une petite retraite. Il a entendu parler de l'aide « Habiter Mieux agilité », il est intéressé. Si son dossier est retenu, et qu'il fait bien appel à une entreprise labellisée RGE, il pourrait envisager une aide d'un montant de 7 200 euros (calculée à partir de ses ressources « très modestes »).